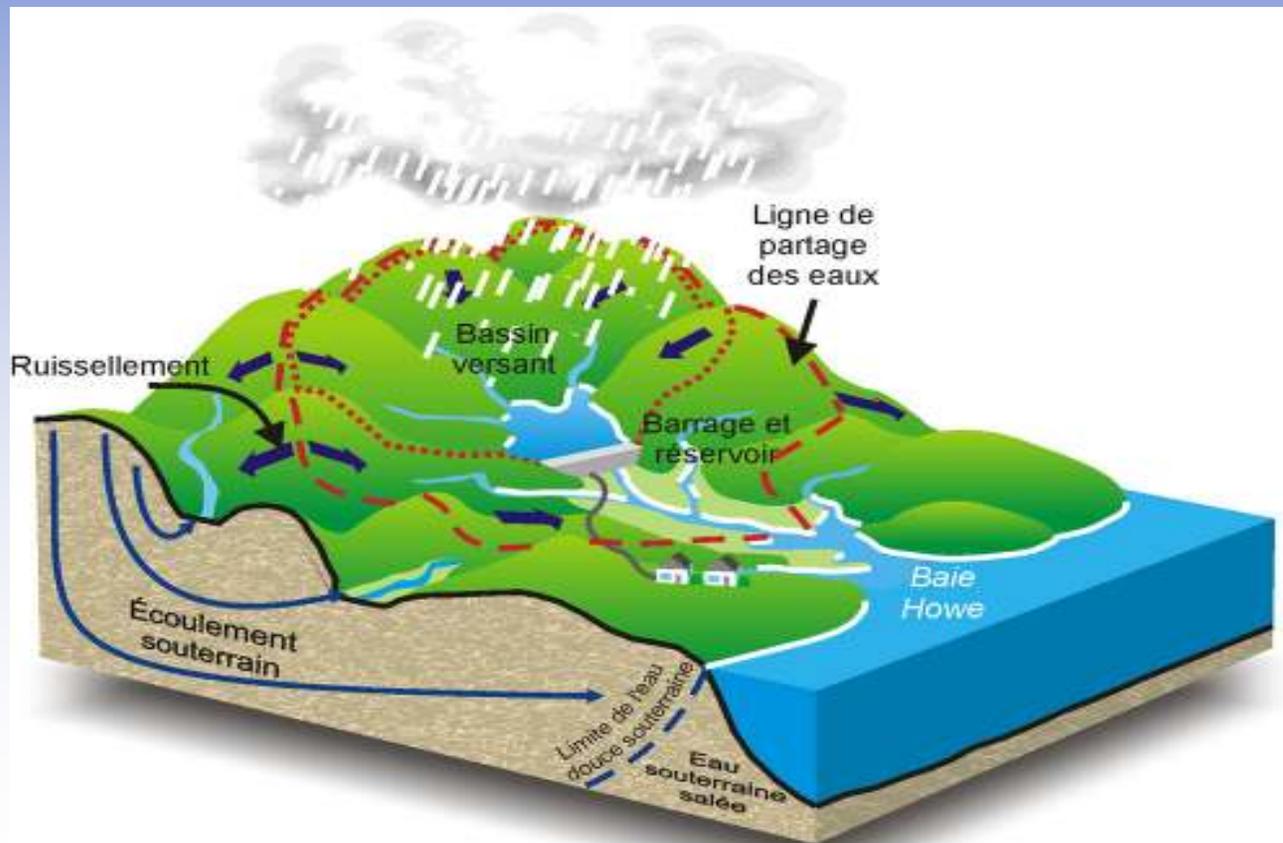


*L'agence de l'eau
Loire-Bretagne*

Trois principes fondateurs

L'unité physique du bassin hydrographique



Trois principes fondateurs

La solidarité de la communauté de l'eau

Solidarité entre usagers
Solidarité amont-aval



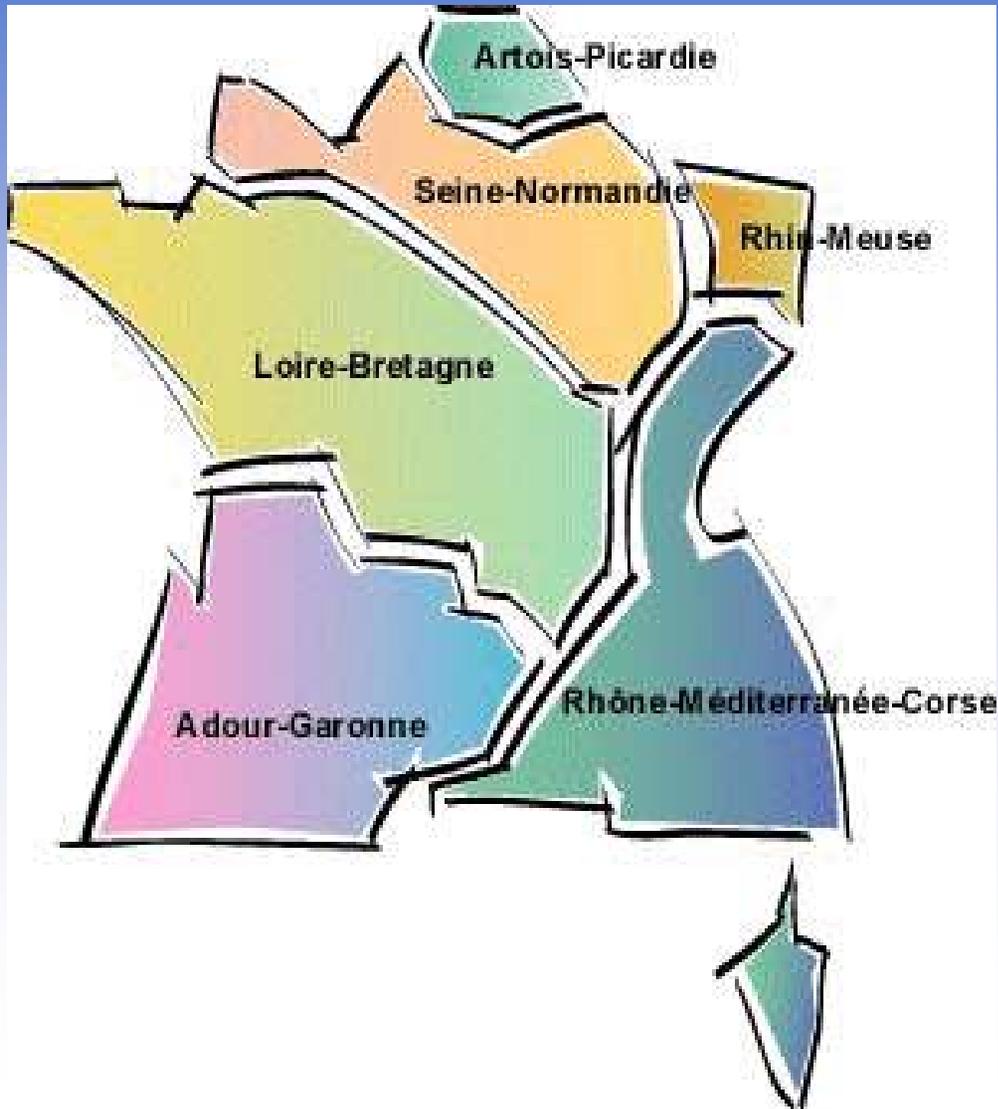
Trois principes fondateurs

La mise en œuvre du principe pollueur-payeur

- *Qui pollue paye*
- *Qui dépollue est aidé*



Unité physique du bassin hydrographique



*avec
délimitation
de 6 Bassins
Hydrologiques*

La solidarité de la communauté de l'eau: Les organismes de bassin

Le comité de bassin, (190 membres)

8 représentants des régions

29 représentants des départements

39 représentants des communes

76 représentants des usagers et CESR

38 représentants de l'Etat

*Le Président est élu, en leur sein, par les collèges des
collectivités et des usagers*

La solidarité de la communauté de l'eau: Les organismes de bassin

Le conseil d'administration de l'agence (35 membres)

*11 représentants des collectivités
locales*

11 représentants des usagers

11 représentants de l'Etat

*1 représentant du personnel de
l'agence*

le Président nommé par le gouvernement

Principe « pollueur-payeur » une double incitation à agir

- *Les redevances prélevées auprès des usagers*
 - *Au titre des consommations d'eau*
 - *De la modification du régime des eaux*
 - *Et des pollutions rejetées*

- *Elles alimentent le budget général de l'agence de l'eau*

Principe « pollueur-payeur » une double incitation à agir

- ❑ *Elles sont redistribuées sous forme d'aides aux usagers (maîtres d'ouvrages) qui investissent*

*Pour réduire ou supprimer
la pollution*



*Pour mieux gérer la ressource
en eau*



*Pour mieux préserver le
milieu aquatique*

Principe pollueur-payeur

Redevances

Prélèvement

Pollution

Budget

Fonctionnement

Etudes

Réseaux de
mesures

Incitation

Aides

Collectivités

Industriels

Agriculteurs

Les Agences de l'Eau des établissements publics de l'Etat

- ❑ *A caractère administratif, doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière*
- ❑ *Une tutelle de l'Etat, exercée par les ministères de l'environnement et du budget*
 - *Sur les orientations générales des « programmes »*
 - *Et sur les masses financières en jeu (volumes des redevances)*
- ❑ *Les règles de la comptabilité publique*
 - *un ordonnateur des dépenses*
 - *Un agent comptable*
 - *Un contrôleur financier*
- ❑ *Un statut et une déontologie « service public »*

Les structures de décision et de gestion

□ *Le comité de bassin « délibère »*

- Précise les orientations du programme, et l'approuve*
- Son « avis conforme » est requis pour la mise en recouvrement des redevances*
- Est consulté sur les grandes questions de la gestion de l'eau, élabore le SDAGE*

□ *Le conseil d'administration « administre »*

- adopte le programme et vote les redevances*
- vote le budget*
- décide des aides financières*

□ *L'agence de l'eau « exécute »*

- réunit et exploite les connaissances*
- prépare le programme*
- recouvre les redevances et instruit les demandes de financement*

□ *L'Etat « encadre »*

- nomme le président du conseil d'administration et le directeur*
- assigne des priorités aux programmes*
- encadre les redevances et les budgets des agences*





Le bassin Loire-Bretagne en quelques chiffres

□ 31 départements

10 régions

7300 communes



□ 155 000 km², soit 28% du territoire national

□ 12 millions d'habitants

□ un réseau hydrographique de quelques 80 000 km

Le bassin Loire-Bretagne en quelques chiffres

- Les enjeux économiques et environnementaux
 - *2 000 km de côtes, soit 40% de la façade maritime du pays, accueillant des activités de pêche, de conchyliculture et de tourisme*



Le bassin Loire-Bretagne en quelques chiffres

- Les enjeux économiques et environnementaux
 - *Le fleuve Loire, 1 012 km de patrimoine culturel et naturel avec une hydrologie très capricieuse*



Le bassin Loire-Bretagne en quelques chiffres

- Les enjeux économiques et environnementaux
 - *Les 2/3 de l'élevage français, et 50% sur les 4 départements bretons*



Le bassin Loire-Bretagne en quelques chiffres

- Les enjeux économiques et environnementaux
 - *50% de la production céréalière nationale*



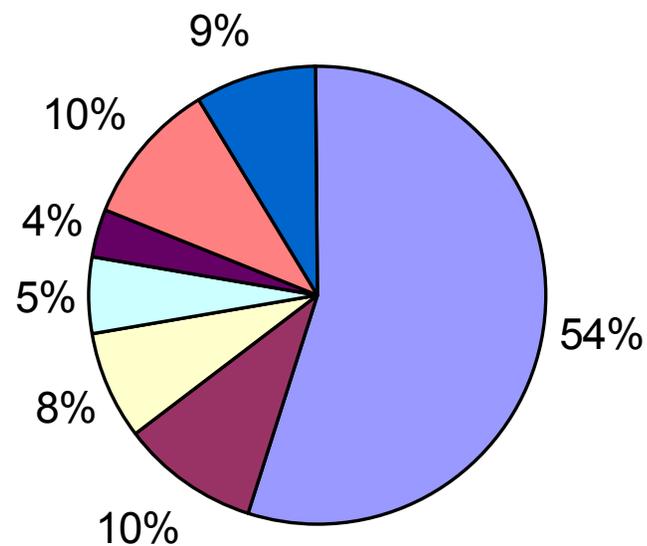
Les Enjeux futurs

- **9ème programme de l'agence 2007/2012**
- **SDAGE et programme de mesures**

**pour atteindre le « Bon Etat Écologique »
des Eaux en 2015**

Dépenses du 9ème programme

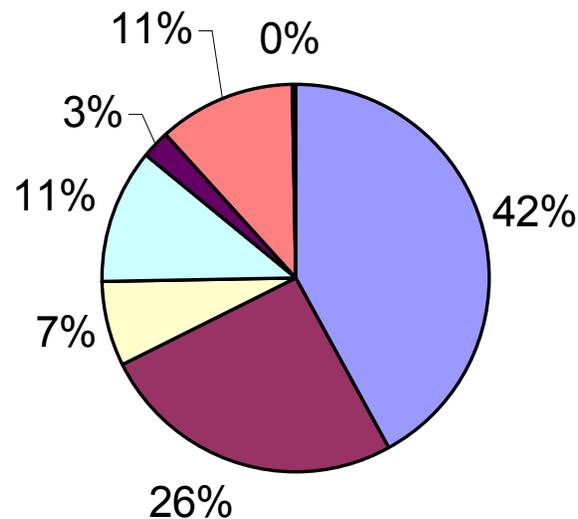
2026 M€ pour :



- la lutte contre la pollution des eaux
- la préservation des ressources en eau
- la gestion des milieux aquatiques
- la connaissance
- l'appui à la gestion concertée
- la conduite des politiques
- remboursement d'emprunt, fonds de concours

Dépenses du 9ème programme

Pour la lutte contre la pollution 1109M€ dont :



- Stations d'épuration des collectivités
- Réseaux d'assainissement des collectivités
- Primes pour épuration (2007 et 2008)
- Epurations industrielle et élimination des déchets
- Assistance technique
- Lutte contre les pollutions agricoles
- Divers

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

- **Actualisation du SDAGE de 1996**
- **Programme de mesures**
- **Analyse économique de récupération des coûts**
- **Consultation du Public**



Merci de votre attention